Les collégiens formés à la sécurité routière

Désormais, tout jeune désireux de passer son permis de conduire doit être titulaire de l'ASSR2, (attestation de sécurité routière). Un précieux sésame dont l'obtention est capitale, notamment en terme d'avenir personnel. Doublement en milieu rural, lorsque l'éclatement géographique s'en mêle. Les trente-six élèves de troisième du collège Antoine-Meillet ont récemment préparé le diplôme en question, l'examen officiel étant programmé trois jours plus tard.

La prévention routière avait dépêché deux intervenants spécialisés en la matière, Gilbert Aubrun et Christian Brillu, deux bé-



névoles retraités. Le premier était proviseur du lycée Alain-Fournier et le second, commissaire de police à Saint-Amand-Montrond.

Une projection et un questionnaire, qui ressem-

ble à s'y méprendre à l'examen du code de la route, première étape pour l'adulte qui souhaite conduire un véhicule motorisé, étaient au menu de l'après-midi. « Le questionnaire est composé de vingt questions et l'objectif est d'avoir la moyenne afin de décrocher le diplôme. Il s'agit de l'attestation de niveau 2. L'attestation de niveau 1 est préparée en classe de cinquième et permet de conduire un cyclomoteur », expliquait Christian Brillu.

Les duettistes interviennent principalement dans le Saint-Amandois et seront prochainement de passage au collège de Lignières.

Les collégiens formés à la sécurité routière

Désormais, tout jeune désireux de passer son permis de conduire doit être titulaire de l'ASSR2, (attestation de sécurité routière). Un précieux sésame dont l'obtention est capitale, notamment en terme d'avenir personnel. Doublement en milieu rural, lorsque l'éclatement géographique s'en mêle. Les trente-six élèves de troisième du collège Antoine-Meillet ont récemment préparé le diplôme en question, l'examen officiel étant programmé trois jours plus tard.

La prévention routière avait dépêché deux intervenants spécialisés en la matière, Gilbert Aubrun et Christian Brillu, deux bé-



névoles retraités. Le premier était proviseur du lycée Alain-Fournier et le second, commissaire de police à Saint-Amand-Montrond.

Une projection et un questionnaire, qui ressem-

ble à s'y méprendre à l'examen du code de la route, première étape pour l'adulte qui souhaite conduire un véhicule motorisé, étaient au menu de l'après-midi. « Le questionnaire est composé de vingt questions et l'objectif est d'avoir la moyenne afin de décrocher le diplôme. Il s'agit de l'attestation de niveau 2. L'attestation de niveau 1 est préparée en classe de cinquième et permet de conduire un cyclomoteur », expliquait Christian Brillu.

Les duettistes interviennent principalement dans le Saint-Amandois et seront prochainement de passage au collège de Lignières.